

DES COMMANDES OFFICIELLES EXPOSÉES AUX SALONS



THÉMATIQUE

Les œuvres exposées dans la galerie des Batailles sont des commandes officielles. Elles sont le résultat d'une volonté de représenter les temps forts et fondateurs de l'Histoire de France.

DOMAINES DU SOCLE COMMUN

Domaine 1 – Les langages pour penser et communiquer.

Domaine 5 - Les représentations du monde et de l'activité humaine.

ACTIVITÉS

Texte 1 : Des commandes officielles exposées aux Salons :

« La majeure partie de ces tableaux figurèrent aux Salons de 1836 et de 1837 : entre temps, quelques commandes à des artistes illustres avaient été annulées.[...]

C'est en 1839 seulement que la Bataille de Mons-en-Puelle[...] est commandée à Larivière qui l'expose au Salon de 1841; le même Larivière reçoit, le 17 septembre 1837, la commande des Batailles de Cocherel et de Castillon [...] deux toiles [...] qu'il expose au Salon de 1839. Alaux envoie au Salon de 1838 la Prise de Valenciennes [...] et au Salon de 1839 la Bataille de Denain[...] ; enfin, le 13 septembre 1842, la Bataille de Rivoli [...] passe à un jeune artiste, Philippoteaux, qui l'expose avec succès au Salon de 1845 [...]. »¹

1. Qui passe commande ? C'est Louis-Philippe qui passe commande pour la plupart des tableaux. Ce sont des commandes officielles.
2. Avant d'être exposés dans la galerie des Batailles, où sont présentés ces tableaux ? Aux Salons.

¹ Pératé, André, *La galerie des batailles au Musée de Versailles*, Paris, Henri Laurens, « Collections Publique de France », 1930, [2^e édition].



Texte 2 : Les Salons, promotion de l'Art au XIX^e siècle.

La création du Salon est directement liée à l'Académie royale de Peinture et de Sculpture créée en 1648 par Louis XIV. Chaque année, les œuvres des Académiciens étaient présentées dans une exposition afin de faire découvrir au public leur travail. Cette exposition avait lieu au départ à Paris au Palais Royal, puis dans la Grande Galerie du Louvre à partir de 1699. Un jury composé d'Académiciens contrôle les œuvres exposées au Salon et les commandes publiques. Après la Révolution française, au XIX^e siècle, l'Académie devient l'Académie des Beaux-Arts. Le Salon se transforme et s'ouvre à tous les artistes. Les artistes y présentent au public des œuvres qui ont été acceptées par un jury composé d'Académiciens. Le Salon reste, pour un artiste, le moyen de se faire connaître, de pouvoir vivre de son art, d'accéder à une carrière de professeur à l'Académie et de pouvoir obtenir des commandes officielles. Les artistes essaient de répondre aux principes de l'Académie des Beaux-Arts pour être exposés au Salon. Celle-ci promeut des thèmes très académiques comme la mythologie grecque ou romaine, l'Histoire ou la religion. Ces œuvres apparaissent comme très conventionnelles. Au fur et à mesure des années, des nombreux artistes qui étaient refusés aux Salons ont organisé des expositions indépendantes pour présenter leurs œuvres afin qu'elles soient découvertes par le public.

3. Comment peut-on qualifier les œuvres exposées aux Salons au XIX^e siècle ? *Ces œuvres sont très académiques et conventionnelles.*
4. Souligne dans le texte 2 ce que peut espérer un artiste qui expose au Salon. (*Extrait souligné dans le texte*).
5. D'après la lecture de ce texte, qui fixe la manière de peindre officielle au XIX^e siècle ? *C'est l'Académie des Beaux-Arts.*

André Pératé, *La galerie des batailles au Musée de Versailles*, Paris, Henri Laurens, « Collections Publiques de France », 1930, [2^e édition].

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6234970h>

Tableau :

Eugène Ronjat, *Distribution des récompenses au Salon de 1824, 1897* (MV 5488)

http://collections.chateauversailles.fr/?permid=permobj_9debc325-b6f5-43c4-a2cb-8bbaae2317ab